

**DACP**

**REF : DACP2013001**

**Signataire : ED/ESP**

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET :      Avenants n°1 au marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus. Lot n°1 "maçonnerie, pierre de taille". - Lot n°2 : "injection, consolidation des sols". Approbation des avenants et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Par la délibération n°261 du 19 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus pour un montant prévisionnel de 1 025 000 € HT.

Conformément aux avis de la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 19 avril 2012 pour le lot n°1 « maçonnerie et pierre de taille » et le 11 juillet 2012 pour le lot n°2 « injection et consolidation des sols » les marchés ont été confiés :

- pour le lot n°1 « maçonnerie et pierre de taille » au groupement d'entreprises MPR – La Garonnaise de Forage pour un montant total de 690 961.74 € HT (soit un montant total plus favorable à la ville que lors des prévisions, établies à 740 000 € HT)
- pour le lot n°2 « injection et consolidation des sols » à l'entreprise AATP pour un montant total de 233 070 € (soit un montant total plus favorable à la ville que lors des prévisions, établies à 285 000 € HT)

Le montant total (lot 1 et lot 2) initial des travaux s'élevait alors à 924 031.74 € HT.

Cependant, comme c'est souvent le cas dans ce type d'opération complexe de restauration, des aléas et des contraintes survenues en cours d'exécution nécessitent la mise en œuvre de travaux imprévus.

En effet, après le montage de l'échafaudage, il a été constaté l'existence de fissures supplémentaires sur la partie haute de l'édifice, non visibles à partir du sol ou par l'intérieur du clocher. Il a donc été demandé au bureau d'études de réaliser un examen approfondi de la zone concernée.

Dès lors, l'examen détaillé des façades a montré l'existence d'injections de coulis de ciment (cause essentielle des fissurations du clocher) sur la totalité du clocher. Or, les éléments et documents disponibles lors des études ne mentionnaient pas d'injection sur la partie haute du clocher. Cette dernière n'était donc pas concernée par les travaux.

Aujourd'hui, en raison de cette découverte, il y a lieu de traiter le clocher dans sa totalité.

Pour permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires, un avenant n°1 au lot n°1 et au lot n°2 du marché est nécessaire.

- **Concernant le lot n°1 :** le montant des travaux passe de 690 961.74 € HT à 767 240.68 € HT, soit une plus value de 76 278.94 € HT représentant + 11.04% du montant total initial du lot n°1
- **Concernant le lot n°2 :** le montant des travaux passe de 233 070 € HT à 252 608 € HT, soit une plus-value de 19 538 € HT, représentant +8.38% du montant total initial du lot n°2

Ainsi, le montant total (lot 1 + lot 2) de l'opération passe de 924 031.74 € HT à 1 019 848.68 € HT, soit une plus value totale de 95 816.94 € HT représentant 10.36% du montant total initial de l'opération. Malgré cette plus value, le montant total de l'opération reste dans l'épure budgétaire initiale (1 025 000 € HT).

Comme ces deux avenants font ressortir chacun une plus-value de plus de 5%, ils ont été soumis à l'examen de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 24 janvier 2013 qui a émis un avis favorable.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'Eglise Notre Dame des Vertus – Lot n°1 « maçonnerie et pierre de taille » et d'autoriser le Maire à le signer avec le groupement d'entreprise MPR-La Garonaise de Forage, titulaire du marché.
- approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'Eglise Notre Dame des Vertus – Lot n° 2 « injection et consolidation des sols » et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise AATP, titulaire du marché.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013001

Signataire : ED/ESP

**OBJET :Avenant n°1 au marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus. Lot n°1 "maçonnerie, pierre de taille".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération n°261 du 19 octobre 2011 relative à la « Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus. Approbation du projet de marché et autorisation de signature »,

Vu le marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°1 « maçonnerie et pierre de taille », notifié le 21 mai 2012 au groupement MPR SAS - La Garonnaise de Forage (mandataire MPR SAS),

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2013,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°1 « maçonnerie, pierre de taille », conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2013. Cet avenant porte le montant global total du lot n°1 de 690 961.74 € HT à 767 240.28 € HT, soit une plus-value de 76 278.94 € HT représentant +11.04% du montant global initial du marché.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°1 « maçonnerie, pierre de taille » avec le groupement d'entreprise titulaire du marché, MPR SAS – La Garonnaise de Forage (mandataire MPR SAS).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013001

Signataire : ED/ESP

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus. Lot n°2 : " injection, consolidation des sols".  
Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération n°261 du 19 octobre 2011 relative à la « Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dames des Vertus. Approbation du projet de marché et autorisation de signature. »,

Vu le marché de travaux relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°2 « Injection et consolidation des sols », notifié le 23 juillet 2012 à l'entreprise AATP,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2013,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°2 « Injection et consolidation des sols », conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 janvier 2013. Cet avenant porte le montant global total du lot n°2 de 233 070 € HT à 252 608 € HT, soit une plus value de 19 538 € HT représentant + 8.38 % du montant global initial du marché.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché de travaux de l'Eglise Notre Dame des Vertus, lot n°2 « Injection et consolidation des sols » avec l'entreprise AATP, titulaire du marché.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué